

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 5 NOVEMBRE 2018**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 novembre 2018 au bureau municipal à 18h30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 18-11-51
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 18-11-52
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Adoption de divers règlements d'urbanisme;
 - 5.2. Mandater un arpenteur pour confectionner un plan de localisation de l'église Catholique;
 - 5.3. Nommer un représentant élu afin de représenter la municipalité sur le comité consultatif côtier à la MRC;
 - 5.4. Vente d'une partie de terrain à M. David Pearce;
 - 5.5. Autoriser les travaux sur rue Beach en face de l'école Metis Beach School et annuler la résolution 18-09-136;
 - 5.6. Achat d'un tracteur et souffleur et disposition de biens (Massey et souffleuse);
 - 5.7. Demande d'aide financière pour la formation de pompiers;
 - 5.8. Présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 3 décembre 2018, 18 h 30, à la salle du conseil.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 18-11-53
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 1^{ER} OCTOBRE 2018**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 1^{er} octobre 2018 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RESOLUTION # 18-11-54
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.55 \$
TOTAL	26.55 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Adoption de divers règlements d'urbanisme.

Divers règlements d'urbanisme ont été adoptés par la Ville le 16 octobre dernier.

5.2 Mandater un arpenteur pour confectionner un plan de localisation de l'église Catholique.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un intérêt d'acquérir l'église Notre-Dame-de-la-Compassion située au 140, Principale afin d'y réaliser un projet;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame-de-la-Compassion n'a pas en sa possession un certificat de localisation;

POUR CES MOTIFS

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la soumission de M. Nelson Banville, arpenteur-géomètre afin de réaliser un certificat de localisation au 140, Principale, église Notre-Dame-de-la-Compassion au montant de 950 \$ plus taxes.

5.3 Nommer un représentant élu afin de représenter la municipalité sur le comité consultatif côtier à la MRC.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer Mme Carolle-Anne Dubé, mairesse, afin de représenter la Ville de Métis-sur-Mer sur le comité côtier de la MRC de la Mitis.

5.4 Vente d'une partie de terrain à M. David Pearce.

CONSIDÉRANT QUE M. David Pearce, propriétaire du 245, chemin de la Station désire acquérir une parcelle de terrain situé à l'ouest de sa propriété et que ce dit terrain appartient à la Ville de Métis-sur-Mer (casernes);

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de vendre à M. Pearce une parcelle de terrain d'une superficie de 156.3 m² selon les plans de localisation 847-2, minute 7794 fait par M. Claude Vézina arpenteur géomètre;

CONSIDÉRANT QUE M. Pearce accepte de payer tous frais reliés à cette vente (arpenteur, notaire, etc.)

POUR CES MOTIFS

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter de vendre une parcelle de terrain à M. David Pearce d'une superficie de 156,3 m² au prix de 5.30 \$ / m² pour un montant total de 828.39 \$ et autorise Mme la mairesse ainsi que le directeur général de la Ville de signer les documents de vente au nom de la Ville.

5.5 Autoriser les travaux sur rue Beach en face de l'école Metis Beach School et annuler la résolution 18-09-136.

CONSIDÉRANT QUE par suite d'une discussion avec les ingénieurs et le contracteur au chantier de Metis Beach School, l'installation de deux pluviaux n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, il existe dans ce secteur un problème d'écoulement des eaux et de structure de chaussée;

CONSIDÉRANT QU' afin de profiter de la présence du contracteur sur les lieux, il a été décidé de faire faire les travaux de structure de chaussée, les trottoirs ainsi que la pose d'un pluvial;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises D'Auteuil et Fils inc a déposé une offre de service pour les travaux;

POUR CES MOTIFS

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter l'autorisation donnée pour les travaux de structure de chaussée, les trottoirs ainsi que la pose d'un pluvial aux Entreprises D'Auteuil et Fils inc. au montant de 40 545.31 plus taxes applicables et annule la résolution #18-09-136 - installer deux puisards en face de Metis Beach School.

5.6 Achat d'un tracteur et souffleur et disposition de biens (Massey et souffleuse).

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accepter la soumission datée du 23-08-2018 de Performance Rimouski S.E.C pour l'acquisition d'un tracteur New Holland TV 145, année 2008, 2 650 heures au montant de 90 900 \$ exonéré de taxes et un souffleur Pronovost modèle PGV1020 au montant de 8 900 \$ exonéré de taxes et vend à Performance Rimouski S.E.C. un tracteur Massey MF3070 4WD au montant 14 500 \$ exonéré de taxes et un souffleur au montant de 3 000 \$ exonéré de taxes. Le montant versé à Performance Rimouski S.E.C. est de 82 300 \$ et ce montant sera pris à même l'excédent accumulé non-réservé.

5.7 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers.

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer prévoit la formation de trois pompiers pour le programme Pompier I, de deux pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe et de deux pompiers pour le programme d'officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Mitis en conformité avec l'article 6 du Programme.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Mitis.

5.8 Présenter une demande dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire renouveler sa politique familiale municipale qui prend fin en 2018.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer soumet une demande d'appui financier admissible pour le renouvellement d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin,

d'autoriser M. Stéphane Marcheterre, directeur général à signer au nom de la Ville de Métis-sur-Mer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 ;

de confirmer que Mme la Conseillère Martine Bouchard et M. le Conseiller Simon Brochu sont responsables des questions familiales

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 18h35 et se termine à 18h35.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 3 décembre 2018, 18 h 30, à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 18-11-56 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h37.

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier